



**PLAN DE FORMATION
DES AGENTS
DE LA MAIRIE DE LECTOURE
AU TITRE DE 2024-2025**

Plan examiné et validé par le Comité Social Territorial le 17 novembre 2023

Plan approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance
en date du - 4 DEC. 2023

Fait à Lectoure, le ...-4-DEC..2023...

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Un plan de formation allie les besoins de la collectivité compétents pour développer ses projets et répondre aux exigences des agents qui souhaitent progresser dans leur métier, leur carrière, se diriger vers un autre métier.

Le plan de formation, établi annuellement ou pluri annuellement, recense les actions de formation prévues pour les agents de la Collectivité :

- les formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation définies par les statuts particuliers,
- la formation de perfectionnement dispensée en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent,
- la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique,
- la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent,
- les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française,
- les actions mobilisables au titre du compte personnel de formation et du compte d'engagement citoyen.

Il est établi à partir du recensement des besoins de formation exprimés par les agents et les services. Il fixe les priorités de la Collectivité.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents.

LES FORMATIONS STATUTAIRES

La formation professionnelle tout au long de la vie comprend la formation d'intégration et de professionnalisation, telle que définie par les statuts particuliers de chaque cadre d'emploi, pour les 3 catégories de fonctionnaires (A, B, C)

➤ Formation d'intégration :

La formation d'intégration dure 5 jours pour les agents de catégorie C et 10 jours pour les catégories A et B. Elle est obligatoire pour la titularisation. Elle doit avoir lieu durant l'année de stage.

Elles seront effectuées en fonction des nominations stagiaire et pour les contractuels recrutés sur un emploi permanent recrutés depuis au moins un an.

4 demandes en cours

➤ Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi :

La formation de professionnalisation au 1^{er} emploi doit intervenir dans les 2 ans suivant la stagiairisation. Un agent de catégorie C doit suivre au minimum 3 jours de formation dans les 2 ans suivant sa nomination. Un agent de catégorie A ou B doit suivre au minimum 5 jours dans les 2 ans suivant sa nomination.

Les thèmes sont définis d'un commun accord entre l'agent et son supérieur et sont en adéquation avec les fonctions occupées

4 demandes en cours

➤ Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière est d'une durée de 2 à 10 jours par période de 5 ans pour tous (cat A, B, C)

14 demandes en cours :

La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	2 jours
Les techniques de taille : élagage niveau 2 (technique de travaux sur cordes, sans PEMP)	4 jours
L'optimisation de l'arrosage des espaces verts	2 jours
Les végétaux économes en eau : l'alternative à l'arrosage	2 jours
La gestion de l'eau pluviale dans les espaces verts	2 jours
La conception et l'entretien d'un jardin en milieu sec	2 jours
L'entretien des cimetières sans pesticide	2 jours
Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	3 jours
Les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien	2 jours
Signalisation temporaire sur les chantiers	2 jours
La production et la mise en valeur des préparations culinaires froides	3 jours
Elaboration de pâtisseries simples	2 jours
Atelier culinaire : valorisation des fruits et des légumes	2 jours
L'hygiène alimentaire en production de repas	2 jours

➤ Formation de professionnalisation prise de poste à responsabilité

La formation de professionnalisation prise de poste à responsabilité d'une durée de 3 à 10 jours dans les 6 mois suivant l'affectation.

- Encadrement, management, animation d'une équipe, entretien professionnel
- La conduite de l'entretien professionnel
- Bases et outils informatiques
- Acquisition de nouvelles compétences en lien avec le nouvel emploi

2 demandes en cours :

L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	2 jours
La conduite de l'entretien professionnel	2 jours

LES FORMATIONS DE PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Les agents peuvent demander à bénéficier de cette préparation sur son temps de service dans le cadre d'un congé de formation professionnelle. Les demandes de formation sont accordées sous réserve des nécessités de service. L'administration ne peut opposer 2 refus consécutifs à une demande de formation qu'après avis de la CAP. Pour ces formations, pas de prise en charge ni de la restauration, ni de l'hébergement, ni des frais de transport par le CNFPT ou la collectivité.

Pas de demande en cours

LES FORMATIONS DANS LE CADRE DE PROJETS DE SERVICE

La collectivité souhaite mettre en place une politique volontariste de formation dans plusieurs domaines, afin de respecter les obligations légales, renforcer les compétences internes et améliorer la qualité du service rendu.

● HABILITATIONS

Des formations seront proposées dans les domaines suivants :

- autorisations de conduite d'engins / CACES
- Electricité
- Echafaudages
- Certiphytos

● LES FORMATIONS LIEES A L'HYGIENE, A LA SECURITE ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Formation aux gestes de premiers secours : 80 % des agents publics devront être formés

- Formation aux 1ers secours (PSC1)
- Gestes qui sauvent (GQS)

Formation sur les risques incendie

Seront proposées des formations Manipulation des extincteurs

Prévention des maladies professionnelles

De nombreuses formations ont déjà été réalisées sur ces thèmes, elles seront réitérées en tant que de besoin

- Gestes et postures
- Ergonomie au travail

Hygiène :

- Pour la Cantine mise à jour de la formation HACCP
- Pour le ménage, des demandes concernant les techniques de nettoyage et l'utilisation des produits ont été relevées
- Pour l'achat de produits d'entretien de qualité environnementale des formations pourront également être prévues

● AUTRES FORMATIONS

Elles pourront être mise en œuvre en fonction des demandes des agents mais aussi suivant l'évolution des métiers et les objectifs de la collectivité, en particulier concernant :

- L'évolution du référentiel comptable
- L'évolution des produits bureautique
- La sécurité
 - Signalisation des chantiers
 - Port des EPI
 - L'élagage en sécurité pour la voirie
- La gestion de l'eau
 - La gestion de l'eau en espaces verts

- **L'accueil des enfants**

Gestion des conflits dans les groupes d'enfants

Accueil des enfants en situation de handicap

Thématiques liées aux activités proposées aux enfants (activités de pleine nature, expression, sciences...)

Méthodologie de projets (ex mise en place de séjours, projets d'animation...)

LA FORMATION PERSONNELLE SUIVIE A L'INITIATIVE DE L'AGENT

- **Validation des acquis de l'expérience**

La VAE permet à toute personne qui peut justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole depuis trois ans maximum, d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme en relation avec son secteur d'activité.

Il s'agit d'une démarche individuelle pour laquelle la commune peut soutenir les agents. Cette VAE offre la possibilité à certains agents de poursuivre ou d'intégrer un parcours de formation, de pouvoir passer des concours sous conditions de diplômes.

1 demande en cours de VAE pour l'obtention d'un diplôme d'état d'Edicateur de Jeunes Enfants (DEEJE) dans le cadre d'une PPR (période de préparation au reclassement)

LA FORMATION DES AGENTS DE DROIT PRIVE

- **En contrepartie des aides de l'Etat pour les contrats aidés (CAE...).**

Formation tenant compte du projet professionnel du bénéficiaire, remise à niveau, acquisition des savoirs de base, adaptation au poste de travail, acquisition de nouvelles compétences, formation pré qualifiante, formation qualifiante.

1 demande en cours pour BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

Tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité. Le CPA a pour objectifs de renforcer l'autonomie des agents publics et de faciliter leur évolution.

Dans le secteur public, le CPA comprend :

- Le compte personnel de formation (CPF) qui se substitue au droit individuel à la formation DIF
- Le compte d'engagement citoyen (CEC)

Tout agent peut faire valoir auprès de toute personne publique ou privée qui l'emploie les droits qu'il a précédemment acquis, selon les modalités du régime dont il relève au moment de sa demande.

Pour un agent public, le CPF est un crédit d'heures de formation pris en charge par l'employeur afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle d'un agent.

L'utilisation du compte personnel de formation porte sur toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle.

Pas de demande à ce jour

ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME ET D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Ces actions concernent les agents sortis prématurément du système scolaire ou ayant, malgré leur intégration professionnelle, des lacunes au niveau des savoirs de base du fait d'une déperdition des acquis scolaires. Elles concernent également les agents d'origine étrangère présentant des lacunes en français.

Pas de demande à ce jour

ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME ET D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Ces actions concernent les agents sortis prématurément du système scolaire ou ayant, malgré leur intégration professionnelle, des lacunes au niveau des savoirs de base du fait d'une déperdition des acquis scolaires. Elles concernent également les agents d'origine étrangère présentant des lacunes en français.

Pas de demande à ce jour